

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU COMITÉ SYNDICAL  
SIOM DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE  
SEANCE DU 20 DECEMBRE 2018**

L'an deux mil dix-huit,

Le jeudi 20 décembre 2018,

Les membres du Comité syndical, légalement convoqués individuellement par écrit, se sont réunis au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Jean-François VIGIER, Président du SIOM,

**Délibération n°:** DL55/2018

**Objet :** Autorisation de signer l'avenant n°1 au marché 17.028 (tri des déchets ménagers et assimilés – PAPREC)

- M. AMBROISE (titulaire – CPS)
- M. BAY (titulaire – CCHVC)
- M. BINICK (titulaire – CCHVC)
- M. BOYER (titulaire – CPS)
- M. CAMBON (titulaire – CPS)
- Mme DA COSTA FERNANDES (titulaire - CPS)
- Mme DARMON Monique
- M. DEBRAS (titulaire – CPS)
- Mme GELOT (titulaire – CPS)
- Mme LECLERCQ (titulaire- CPS)
- Mme LINDECKER (titulaire – CPS)
- M. MARTIN (titulaire – CPS)
- M. MONTAGNON (titulaire – CCHVC)
- Mme MORCH (titulaire – CPS) ;
- M. PANCIATICI (titulaire – CPS)
- M. SFERRAZZA (titulaire – CPS)
- M. TRICKOVSKI (titulaire - CPS)
- M. VALENTIN (titulaire – CPS)
- Mme VIALA (titulaire – CPS)
- M. VIGIER (titulaire – CPS)
- M. VIVIEN (titulaire - CPS)

**Absents excusés :**

M. ADRAS (titulaire – CPS) ; M. BARSANTI (titulaire – CPS) ; M. BERNARD (titulaire – CPS) ; M. BLIN (titulaire – CPS) ; M. BONNET (titulaire – CPS) ; M. BOUAZZAOUI (titulaire – CPS) ; M. CAHAREL (titulaire – CPS) ; M. CARRE (titulaire – CPS) ; M. CORDIER (titulaire – CPS) ; M. DA SILVA (titulaire – CPS) ; M. FONTENAILLE (titulaire – CPS) ; M. GLEIZE (titulaire – CPS) ; M. LECLERC (titulaire – CPS) ; M. OSSENI (titulaire – CPS) ; M. PAGE (titulaire – CPS) ; M. PELLETANT (titulaire – CPS) ; M. PONS (titulaire – CPS) ; M. ROS (titulaire-CPS) ; Mme VON EUW (titulaire – CCHVC) ; Mme WICHEREK-JOLY (titulaire – CPS)

**DATE DE CONVOCATION**

Le 13/12/2018

EN EXERCICE : 41  
PRESENTS : 21  
VOTANTS : 21

**Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer.**

**Monsieur Jean-Louis BINICK est désigné, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.**

## Délibération DL55/2018

### Autorisation de signer l'avenant n°1 au marché 17.028 (tri des déchets ménagers et assimilés – PAPREC)

#### **Le Comité Syndical,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-10,

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et notamment son article 65,

**Vu** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment son article 139,

**Vu** le marché n°17.028 relatif au tri des déchets ménagers et assimilés sur le territoire du syndicat notifié le 20 février 2018 pour un début d'exécution fixé au 1<sup>er</sup> mars 2018,

**Vu** la note de présentation,

**Vu** le projet d'avenant joint en annexe,

**Considérant** l'intérêt pour le SIOM de disposer d'un quai de transfert plus proche et plus facilement accessible,

#### **Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **Autorise** le Président du SIOM de la Vallée de Chevreuse à signer l'avenant n°1 au marché n°17.028 de tri des déchets ménagers et assimilés.

- **Dit** que les crédits sont inscrits au Budget 2018 – secteur public – section fonctionnement,

Fait à Villejust,  
Pour extrait conforme



Le Président

Jean-François VIGIER

Pièce transmise en Préfecture le : 27 DEC. 2018  
Affichée le : 28 DEC. 2018